

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 JUIN 2023
--	--

Référence	<p>L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le huit du mois de juin deux mil vingt-trois, conformément à la Loi.</p> <p>Présents : Anne WAUQUIER, Maire – Pierre DORCHIES, Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Gautier MARSON, Stéphanie BLANCHARD, Adjoint – Hervé CAPELLE, Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Pascal GRULOIS, Hervé GUYON, Guillaume LABARRE, Isabelle LEPOUTRE, Milva MASSE, Patricia MOISSETTE, Emmanuelle PASCAL, Conseillers Municipaux.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : Sophie BERQUÉ qui donne pouvoir à Guillaume LABARRE ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à David MERLIN ; Fleury LOYEZ qui donne pouvoir à Gautier MARSON ; Hugues MALFAIT ; Virginie RENARD qui donne pouvoir à Hélène SOULARD ; Francisco SERRA qui donne pouvoir à Pierre DORCHIES.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : David MERLIN</p> <p>DÉLIBÉRATION N°035-2023 – FINANCES, BUDGET ET FISCALITÉ – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – SUBVENTION « CLASSE DE DÉCOUVERTE » À L'ÉCOLE LE PETIT PRINCE – ATTRIBUTION 2022-2023.</p>
DEL.035-2023	
Objet de la délibération	
Attribution d'une subvention « Classe de Découverte » à l'École Le Petit Prince au titre de l'année scolaire 2022-2023	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 23 Présents : 16 Qui ont pris part au vote : 22	
Date de la convocation	
8 juin 2023	
Date de publication	
17 juin 2023	
Vote	
A l'unanimité Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

Les élèves de CM2 de l'École Le Petit Prince se sont rendus du 13 mars au 17 avril dernier au Centre Bouessé-La Garenne à Murs Erigné, dans le Maine et Loire, dans le cadre d'une classe de découverte multisports et citoyenneté.

Cette classe de découverte a été organisée par le corps enseignant de l'École sur le thème « En route vers les Jeux Olympiques ».

Cette année, les deux classes de CM1/CM2 de l'école ont pu bénéficier de cette sortie éducative, soit 46 élèves.

Aussi, afin de participer financièrement aux activités de l'École, il vous est proposé de verser une subvention « Classe de Découverte » d'un montant de 6 900 euros, soit 150 euros par élève, au titre de l'année scolaire 2022-2023. Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité, Ressources Humaines » du 5 juin dernier.

Pour rappel, les crédits nécessaires au versement de cette participation ont été approuvés lors du vote du Budget Primitif 2023 par délibération n°DEL.022-2023 du 11 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **22** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** d'octroyer à l'Ecole Le Petit Prince une subvention « Classe de Découverte » d'un montant de 6 900 euros au titre de l'année 2022-2023.

Signature du Secrétaire
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
les an, mois et jour susdits. Pour copie
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.